

CHOISISSEZ PARMIS NOS 6 PRODUITS

GARANTIES DE BASE

HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE (1)

Frais de séjour en milieu conventionné - du lieu d'hospitalisation -
Forfait hospitalier - sans limitation de durée -
Frais de location TV*
Honoraires conventionnés par la S.S.
Frais d'accompagnement d'enfants de moins de 18 ans
Tiers payant France entière

CHAMBRE PARTICULIERE (2)

SOINS MEDICAUX CONVENTIONNES

Transport, SAMU, SMUR
Consultations, Visites généralistes et spécialistes,
Analyses, Radiologie, Infirmières, Appareillages, Prothèses,
Autres soins médicaux courants.

GARANTIES RENFORCEES (3) (FORFAIT MALADIES REDOUTEES)

Aide supplémentaire immédiate (voir explications ci-contre)

MEDECINES DOUCES (4)

Actes de Naturopathes, Ostéopathes, Etiopathes, Acupuncteurs, Chiropracteurs.

SOINS INOPINES A L'ETRANGER

PHARMACIE (Allopathique et Homéopathique)

Prise en charge par la S.S.

OPTIQUE (par an et par bénéficiaire) (5) (sans délai d'attente)

Verres, montures, lentilles acceptées
Forfait traitement de la myopie au laser
+ Tiers payant chez plus de 6000 opticiens

DENTAIRE (par an et par bénéficiaire) (5) (sans délai d'attente)

Soins dentaires acceptés par la S.S.
Prothèses dentaires acceptées par la S.S.
Orthodontie acceptée par la S.S.
Renfort Fidélité dès la 4^{ème} année
Plafond**/an/assuré
1^{ère} et 2^{ème} année
3^{ème} année et suivantes
(pas de plafond sur les soins dentaires)**

MATERNITE OU ADOPTION (6) (sans délai d'attente)

Chambre seule
Prime de naissance

INDIVIDUELLE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Décès accident : 1 525 € IPT : 10 000 €
IPP Acc. ou maladies infantiles graves : 10 000 €

OBSEQUES (jusqu'à 65 ans)

ACTES DE PREVENTION

Totalité des actes prévus par la législation

ASSISTANCE ET SERVICES

Cures thermales acceptées par la S.S.
Rattrapage scolaire
Assistance médicale 24 h/24

OPTION DENTAIRE / OPTIQUE / MEDECINES DOUCES

Forfait Dentaire (par an et par bénéficiaire) (5)

Prothèses dentaires ou Orthodontie (acceptées ou refusées)

Forfait Optique (par an et par bénéficiaire) (5)

Verres, montures, lentilles acceptés ou refusés

Forfait Médecines Douces (par an et par bénéficiaire) (4)

Naturopathie, Ostéopathie, Etiopathe, Chiropractie,
Acupuncture, Vaccins non remboursés par le R.O.

Sans
délai
d'attente

	Produit COMPACT SANTE PP 2010	Produit SANTE ALTERNATIVE PP 2010	Produit SOLUTION SANTE PP 2010	Produit SANTE DYNAMIQUE PP 2010	Produit FACILITE SANTE PP 2010	Produit GROS RISQUES PP 2010
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
100 %	150 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
10 €/J	10 €/J	15 €/J	25 €/J	30 €/J	30 €/J	30 €/J
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30 €	50 €	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	200 %	200 %
100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	200 %	-
100 %	100 %	100 %	130 %	200 %	200 %	-
100 %	100 %	100 %	130 %	200 %	200 %	-
250 €	300 €	450 €	750 €	1 000 €	450 €	450 €
-	-	80 % des F.R.	90 % des F.R.	100 % des F.R.	80 % des F.R.	Hospitalisation uniquement 150 %
100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	-	-
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	-	-
60 €	100 €	175 €	200 €	250 €	-	-
100 €	150 €	200 €	400 €	500 €	-	-
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	-	-
125 %	150 %	200 %	250 %	275 %	-	-
125 %	150 %	200 %	250 %	275 %	-	-
100 %	150 %	200 %	250 %	275 %	-	-
+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	+ 40 %	-	-
-	-	600 €	700 €	1 000 €	-	-
-	-	1 200 €	1 400 €	2 000 €	-	-
30 €/J	50 €/J	60 €/J	70 €/J	80 €/J	-	-
50 €	100 €	150 €	200 €	250 €	-	-
GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE
-	300 €	300 €	600 €	700 €	-	-
100 %	100 %	100 %	130 %	200 %	-	-
100 €	100 €	100 €	150 €	200 €	-	-
1 525 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €	-	-
GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE
100 €	150 €	150 €	200 €	250 €	-	-
50 €	60 €	60 €	70 €	80 €	-	-
30 €	40 €	40 €	60 €	80 €	-	-

Les garanties ci-dessus sont exprimées en pourcentage du tarif de base de remboursement de la S.S. Elles s'entendent sous déduction du remboursement du régime obligatoire sauf pour les forfaits.

*Les frais de location de TV (5 €/J, maxi 153 €/an) ne sont garantis que pour les hospitalisations médicales et chirurgicales supérieures à 24 H (toutes autres disciplines sont exclues). (1) Les frais de séjours et honoraires en hospitalisation médicale et chirurgicale sont garantis en frais réels limités à 400 % du tarif de base du remboursement de la S.S. en secteur conventionné. Ils sont limités à 200 % en secteur non conventionné. Ils sont limités à 100 % les 3 premiers mois, si le ou les assurés ne bénéficiaient pas de garanties égales ou supérieures lors de la souscription (sauf accident). Ils sont limités à 100% et à 60 jours pour les disciplines autres que médicales et chirurgicales (soins de suite, maisons de repos et assimilés) à l'exception des disciplines exclues (voir conditions générales REPCG2010). (2) Cliniques et hôpitaux conventionnés dans la limite 160 €/j (montant limité à 50 €/j pour les non conventionnés). (3) La garantie diminue de moitié à 60 ans et cesse à 65 ans. (4) Les praticiens doivent délivrer des factures sur papier en-tête imprimé. Le remboursement maximum est de 100 €/an/personne/produit Solution Santé PP 2010 et Gros Risques PP 2010 et 200 €/an/personne/produits Santé Dynamique PP 2010 et Facilité Santé PP 2010. (5) Les prescriptions médicales doivent être postérieures à la date d'effet de l'adhésion. (6) Si la maman est garantie au contrat et l'enfant inscrit.

Les forfaits et les plafonds s'entendent par année d'adhésion.

DISTRIBUTION EXCLUSIVE

PAC
Point Assur Conseil

AMIENS
ABBEVILLE - BEAUVAIS
HARBONNIERES - LE HAVRE

TEL : 03 22 89 10 10

M., M^{me}, M^{allo} :

Age retenu :

Ville :

Nbre de personnes garanties :

COTISATION TTC / MOIS

SANS OPTION D/O/M :

AVEC OPTION D/O/M :

€	€	€	€	€	€	€
€	€	€	€	€	€	€

Cette notice n'a qu'une valeur explicative. Seuls votre bulletin d'adhésion et les conditions générales qui y sont annexées font loi entre les parties